



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0540

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour l'animation et le soutien à la pépinière Rives Numériques en 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0540**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour l'animation et le soutien à la pépinière Rives Numériques en 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Cluster Edit a été créée en 2008 par les acteurs de la filière logicielle et service numérique régionale, dont 60 % sont situés sur le territoire métropolitain. Pour ses besoins de communication, l'association a modifié sa dénomination commerciale en début d'année et s'appelle désormais Clust'R Numérique.

Cette association d'entrepreneurs et dirigeants d'entreprises numérique fait partie des douze clusters économiques constitués dans la région Rhône-Alpes. Elle regroupe aujourd'hui 260 adhérents dont les 10 plus grandes entreprises de la filière numérique, 10 administrateurs industriels et 6 administrateurs écoles et laboratoires.

L'association porte depuis 2012 une pépinière d'entreprises, « Rives Numériques ». Elle consiste à proposer une offre « Plug & Play » aux jeunes entreprises du numérique avec fourniture d'un bureau, du mobilier, de services mutualisés (photocopies, salle de réunion, espace privatif, etc.), et d'une animation de qualité (accompagnement du dirigeant, mise en réseau, évènements, etc.).

a) - Objectifs

Sur la filière logiciel, la volonté de la Métropole de Lyon est d'assurer aux entreprises l'accès à une offre de services leur permettant de se développer sur l'agglomération, d'ancrer géographiquement le développement de ce secteur pour renforcer les synergies (effet cluster) et la visibilité de la Métropole de Lyon dans le domaine du numérique, et aussi de soutenir l'entrepreneuriat et la croissance de jeunes entreprises.

La pépinière d'entreprises « Rives Numériques » est un véritable outil structurant de la filière. Cette pépinière facilite le développement de jeunes sociétés numériques en proposant une offre immobilière et de services adaptés aux besoins des entreprises du secteur.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014 et bilan

Par délibération n° 2014-4445 du 13 janvier 2014, le Conseil de communauté a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 143 000 € au profit de l'association Cluster Edit dans le cadre de son programme d'animation pour l'année 2014, qui incluait le soutien à la pépinière à hauteur de 44 000 €.

L'association est aujourd'hui installée 25 rue Joannes Carret à Lyon 9ème.

Rives Numériques propose 18 bureaux neufs, haut de gamme, entièrement meublés et câblés, ainsi qu'un espace de travail de 12 postes pour les travailleurs nomades. Les entreprises implantées bénéficient d'un équipement performant. Elles se libèrent ainsi de la gestion de leur immobilier et peuvent se consacrer à leur développement.

Les principes de fonctionnement de Rives Numériques sont :

- un contrat simplifié : l'entreprise choisit librement la durée d'occupation, en fonction de ses besoins (3 mois minimum en cas de domiciliation du siège de la société),
- des surfaces modulables : les bureaux sont équipés, et il est possible, selon les disponibilités, de réduire ou agrandir la surface en fonction de l'activité,
- la prestation "plug & play" comprend internet haut débit, téléphonie sous IP, salle de réunion, espace agora, salon, coin cuisine, etc.,
- l'animation des lieux assurée par Cluster Edit (rencontre entreprises, matinales, conférences, etc.).

En termes de bilan, 30 emplois ont été créés sur l'année 2014, plus de 1 000 000 € de chiffre d'affaires global a été réalisé par ces entreprises et plus d'une centaine de mises en relation ont été effectuées avec des banques, des entreprises ou des partenaires économiques. Plusieurs levées de fonds ont été réalisées avec succès.

c) - Programme d'actions pour l'année 2015 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions de l'association pour 2015 tend à maintenir et développer l'accompagnement de la pépinière Rives numériques.

L'objectif est de servir d'accélérateur pour les entreprises hébergées notamment par un mentorat de qualité, un accompagnement dans la levée de fonds et une mise en réseau auprès de l'écosystème numérique.

L'accompagnement proposé comprend :

- un diagnostic d'entrée et différents jalons à atteindre en suivant un plan d'action individualisé,
- des formations pour sensibiliser le chef d'entreprise aux différents domaines de compétences dont il aura besoin : finance, administration, management, marketing, etc.,
- un programme de mentorat constitué à partir des dirigeants des entreprises adhérentes du Cluster Edit.

De plus, les start-up hébergées ont accès à des services communs qui complètent ces actions individuelles ou collectives (permanences mensuelles juridique, RH, expertise comptable ; salle de test des applications mobiles, salle de Test & Co-design).

Budget prévisionnel 2015

Financement (en €)		Dépenses (en €)	
Région Rhône-Alpes	40 000,00 €	loyer et charges locatives Rives Numériques	68 667,00 €
Métropole de Lyon	40 000,00 €	salaires animation Rives Numériques	29 000,00 €
recettes rives numériques	58 937,00 €	autres charges Rives Numériques	41 270,00 €
TOTAL	138 937,00 €	TOTAL	138 937,00 €

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 40 000 € pour l'animation de la pépinière Rives Numériques. La subvention était de 44 000 € en 2014. Le financement de l'animation de la pépinière Rives Numériques s'inscrit dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et centralité (CFAC) signée entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône Alpes pour la période 2010-2016.

Pour rappel, le Conseil de la Métropole du 29 juin 2015 avait attribué une subvention de fonctionnement de 92 000 € pour le programme d'animation de la filière logicielle du Cluster Edit ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Cluster Edit pour le soutien à la pépinière Rives Numériques, au titre de l'année 2015 ;

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Cluster Edit, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole de Lyon - exercice 2015 - opération n° 0P01O1586 - compte 6574 - fonction 62.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.